



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pôle emploi

Question au Gouvernement n° 1819

Texte de la question

PÔLE EMPLOI

M. le président. La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre.

Malgré un petit recul que nous ne pouvons que saluer, le taux de chômage reste particulièrement élevé dans notre pays, avec 3,4 millions de personnes inscrites en seule catégorie A, et plus de 6,2 millions toutes catégories confondues. Nous entendons pourtant tous les jours, sur l'ensemble de nos territoires, des entreprises qui cherchent à recruter, quasiment dans tous les domaines d'activité, et qui ne trouvent pas de candidats.

Face à ce constat, l'efficacité, voire la responsabilité de Pôle emploi interrogent. Pour le compte de la commission des affaires sociales, j'ai mené, début 2019, une mission flash sur Pôle emploi, dix ans après sa création. Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux salariés et à la direction de cet établissement, qui font du mieux qu'ils peuvent avec les moyens mis à leur disposition. Ces salariés, engagés au service des demandeurs d'emploi, ont le sentiment d'une importante dégradation de leurs conditions de travail et, par conséquent, d'une forte détérioration du service rendu aux usagers. J'ai pu notamment constater que les deux tiers des demandeurs d'emploi n'ont pas eu d'entretien avec leur conseiller référent quatre mois après leur inscription.

Comment cela est-il possible, alors que les entreprises cherchent à embaucher ? Comment le chômage, dans ces conditions, peut être traité résolument, alors que le Gouvernement ne cesse de confier de nouvelles missions à Pôle emploi, telles que la prise en charge des salariés démissionnaires et des travailleurs indépendants, l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA – revenu de solidarité active – et le renforcement du contrôle des allocataires ? Tout cela, je le répète, s'accompagne d'une baisse continue des moyens alloués, avec près de 2 000 agents en moins depuis deux ans et une baisse des dotations de l'État.

Résultat : le volume des portefeuilles des conseillers explose. Nous ne nous étonnons plus du sentiment d'abandon et de ras-le-bol, tant chez les agents que chez les usagers, demandeurs d'emploi ou entreprises.

Monsieur le Premier ministre, comment comptez-vous améliorer la situation de Pôle emploi ? Qu'entendez-vous faire de plus pour relancer le retour à l'emploi ? Dans quelle mesure seriez-vous prêt à soutenir des initiatives locales pour y parvenir ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Brigitte Bourguignon applaudit aussi.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Tout d'abord, monsieur Viry, je vous remercie d'avoir salué l'amorce d'une baisse du chômage, même si beaucoup reste à faire. De 9,7 %, le taux de chômage a en effet été ramené à 8,8 % en moins de deux ans. C'est encore beaucoup trop, et l'action en ce domaine reste une priorité majeure pour notre pays, mais c'est encourageant. Nous sommes ainsi passés sous la barrière psychologique des 9 %, que certains désignaient comme celle du chômage structurel et que, pour ma part, j'appelais le taux de l'impuissance.

Nous sommes donc en progrès, mais il nous faut intensifier nos actions. Celles-ci sont de quatre ordres. La première action est celle qui cible les compétences, les compétences et encore les compétences. Dans notre pays, une entreprise sur deux ne trouve pas les compétences dont elle a besoin sur le marché du travail, car elles n'existent pas. Il faut donc les coconstruire : c'est tout le sens de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle, la loi « avenir pro », et du plan d'investissement dans les compétences. En cinq ans, ce sont 1 million de jeunes demandeurs d'emploi qui seront formés, certains ayant déjà commencé à l'être.

Deuxième sujet : certains de nos concitoyens, vous l'avez rappelé, ont besoin d'un tremplin vers l'emploi. À cette fin, Cap emploi s'est rapproché de Pôle emploi : c'est tout l'enjeu de l'insertion par le monde économique, au sein des entreprises adaptées. Rapporteur pour avis du projet de loi de finances, vous êtes au fait de notre action en ce domaine, qui est une priorité importante.

Troisième axe : les règles de l'assurance chômage, qui ne vont pas toujours dans le sens de l'emploi. Le rôle de Pôle emploi est essentiel. Nous négocions actuellement, avec les partenaires sociaux, la convention tripartite qui s'appliquera à cet établissement. Nous nous rejoignons sur l'idée d'un accompagnement plus précoce et plus intensif car, plus tôt un demandeur d'emploi est accompagné, plus facilement il retrouve un emploi. Sans cela, une perte de confiance s'installe avec le temps, ainsi qu'une perte de crédibilité sur le CV.

Nous voulons aussi mener une action plus offensive sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, en lien avec les départements, et sur les demandeurs d'emploi de longue durée. Pôle emploi dispose aujourd'hui des moyens pour conduire ces actions. Les nombreux services administratifs digitalisés, en particulier, nous permettent d'investir pour ces progrès. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1819

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mars 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 mars 2019](#)